

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 52 (1979)

Heft: 3

Artikel: Aménagement du territoire : pour maîtriser l'avenir Fribourg se lance dans l'aménagement régional

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aménagement du territoire

Pour maîtriser l'avenir

Fribourg se lance dans l'aménagement régional

Le plan directeur de la Sarine vient d'aboutir après quatre ans de travaux

Maîtriser l'avenir, c'est le but poursuivi par l'Association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional (ACSAR), qui vient de présenter le résultat de quatre ans de travaux: le plan directeur régional du district de la Sarine, plan qui doit encore être approuvé par les quelques soixante communes qui y ont collaboré.

Le préfet du district, Hubert Lauper, a relevé lors de la conférence de presse que l'élaboration de ce plan a été un moyen de développer la collaboration intercommunale. Ce plan directeur va plus loin que les concepts de développement élaborés en Gruyère et en Singine. Ces concepts de développement ont été mis au point en vue de l'octroi des subventions fédérales versées dans le cadre de la loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne. Le plan directeur régional de la Sarine, lui, va avoir des incidences directes sur

les plans d'aménagement locaux, mais aussi sur un plan directeur cantonal qui reste à élaborer.

Il a été relevé que l'on a évité de trop se baser sur des estimations concernant les évolutions futures, notamment sur le plan démographique. Toutefois, l'élaboration du plan directeur a permis de constater que les zones à bâtir actuellement légalisées étaient suffisantes pour de nombreuses années. On ne verra donc pas de zones agricoles déclassées dans le cadre des aménagements locaux.

La structure urbaine régionale existante sera conservée et renforcée. Mais le plan prévoit le développement de pôles secondaires, pour éviter une trop forte concentration dans la région de la capitale. Cette démarche se reflète aussi dans les études faites sur les questions de circulation. L'engorgement de la ville de Fribourg découle du fait que les rou-

tes importantes convergent toutes sur la capitale. Le plan prévoit notamment la création d'un réseau concentrique qui permettrait de lier les pôles secondaires du district, sans passer par la ville de Fribourg. Certaines questions évoquées par le plan directeur dépassent même les limites du district. Les districts voisins ont été consultés et trois communes singinoises proches de la ville de Fribourg, Guin, Tavel et Saint-Ours, ont participé aux travaux en tant qu'observateurs.

Les lignes directrices découlant de ces études ont été réunies dans une charte qui devra être respectée par les autorisés, mais qui n'est pas contraignante pour les particuliers. La démarche dénote toutefois la volonté de maîtriser l'avenir de la région entière. En procédant de cette manière, un pouvoir de décision régional se crée de fait. Il n'a pas de base constitutionnelle, mais dans les faits la région aura des moyens pour agir, ce qui pourra avoir une certaine importance lorsqu'on établira le plan directeur cantonal, mais aussi dans l'élaboration du plan d'aménagement de la ville de Fribourg, commune clef du district.

Le plan poursuit essentiellement deux buts: maintenir la qualité de la vie dans la région, tout en assurant une croissance économique suffisante pour conserver la population dans la région. Et c'est pour cette raison que les auteurs du plan directeur veulent aussi assurer sa «gestion», c'est-à-dire son adaptation régulière aux données nouvelles qui pourraient surgir au fur et à mesure de l'évolution.

«Gazette de Lausanne», 3-4 février 1979

monarflex[®] SPF
la sous-toiture protectrice

le «Hit» économique pour votre toiture

le plus avantageux



- bien meilleur marché
- approuvé EMPA
- perméable à l'air
- difficilement inflammable
- de pose économique
- facile à manier
- résiste à la déchirure

faites un essai!

tegum TEGUM SA
Fabrication et vente d'articles techniques

8570 Weinfelden, Tannenwiesenstr. 11, Tél. 072/21 17 77
Autres sources d'approvisionnement sur demande

Plus de rejets de cuisine avec les hottes **ANSOLUX**



Livrables en saillie avec déflecteur frontal ou à fleur de surface. Sur désir, modèle de recyclage également (Ansolux type MF).

Largeurs: 55, 60, 80, 90 et 100 cm. Dès fr. 330.-

Fabricants de cuisines, menuisiers, électriciens, spécialistes en aération et

ANSON SA 8003 Zurich
Aegertenstr. 56 01 35 95 12
1003 Lausanne 021 22 92 88

Mauvais air? Chaleur?

ANSOMATIC 110 UP-Z
avec minuterie incorporée

110 m³/h 100 mm Ø 220 V 16 W. A fleur d'enduit. Aère parfaitement salles de bain et toilettes. Pour immeubles neufs et anciens.

fr. 139.- seulement

Entreprises spécialisées (aération, électricité) et

ANSON SA 8003 Zurich
Aegertenstr. 56 01 35 95 12
1003 Lausanne 021 22 92 88

Les appareils de climatisation RIELLO

entretien une agréable fraîcheur dans les magasins, restaurants, bureaux et ateliers. Réglage individuel. Montage rapide. Dès 1250 kcal/h 220 V 850 W fr. 1295.-

Entreprises spécialisées (aération, électricité) et

ANSON SA 8003 Zurich
Aegertenstr. 56 01 35 95 12
1003 Lausanne 021 22 92 88